

But et objet

Décrire la coordination nécessaire entre les services cliniques et l'EFS pour la planification des greffes. Cette procédure s'applique pour le service adulte et l'unité d'oncologie pédiatrique.

Actions et méthodes

Tous les mercredis à lieu le staff de greffes dans le service clinique adulte dans la salle de staff 2^e étage du BMT HC Jean Dausset. Il réunit :

- Les médecins greffeurs et les hématologues du service adulte
- Le cadre en charge du laboratoire de thérapie cellulaire (EFS) ou son remplaçant, le médecin de l'unité de cytophérèse, ainsi que le médecin responsable du laboratoire HLA de l'EFS.
- Le cadre infirmier du service adulte et l'infirmière de coordination des greffes.

Une fois par mois, ce staff de greffes est réalisé en commun avec l'unité d'oncologie pédiatrique. Il réunit alors en plus :

- 1 médecin greffeur pédiatre
- 1 puéricultrice coordinatrice de greffes

Au cours du staff, sont passé en revue l'ensemble des dates prévisionnelles de prélèvement de CSH et de greffes. Le médecin et le cadre responsable du laboratoire de Thérapie Cellulaire s'assure que les documents sont à jours, remplis et signés :

- Formulaire « Demande de prélèvement de CSH (autologues ou allogénique) »
- Bilan donneur (ensemble des résultats des examens biologiques) en situation allogénique
- Fiche de validation du greffon en situation autologue
- Formulaire « Prescription d'une injection de produit de thérapie cellulaire » signée par le médecin greffeur.

La date d'injection est confirmée au cours du staff par le médecin en charge du patient. Elle peut être modifiée ultérieurement lors de la consultation médicale pré greffe si nécessaire.

NB : pour les injections de produit décongelé, une confirmation téléphonique au matin du jour prévu est demandée par le laboratoire de thérapie cellulaire de l'EFS auprès du service clinique (infirmière en charge du patient) avant toute décongélation.

Suite à l'injection du produit, une copie complétée par le laboratoire de thérapie cellulaire de l'EFS du formulaire de prescription d'injection d'un produit de thérapie cellulaire est transmise au service clinique pour intégration au dossier patient.

La programmation des greffes est établie comme suit :

- 4 à 5 allogreffes par mois maximum
- 3 à 4 autogreffes à conditionnement beam par mois

Ce dispositif est mis en place afin de pouvoir recevoir l'ensemble des greffés dans le secteur à environnement maîtrisé.

Exigences à appliquer

- Référentiel FACT-JACIE
- Norme ISO9000-V2000
- Bonnes pratiques relatives au prélèvement, au transport et à la transformation des cellules souches hématopoïétiques issues du corps humain et des cellules mononuclées sanguines utilisées à des fins thérapeutiques, arrêté du 16 décembre 1998.

Responsabilités

Les médecins greffeurs sont responsables de la date d'injection du greffon qui découle de la date du début de conditionnement. Le médecin en charge du laboratoire de thérapie cellulaire de l'EFS est responsable de la délivrance du produit à la date prévue d'injection du greffon après vérification de l'ensemble des éléments du dossier donneur (situation allogénique) ou dossier patient (situation autologue).

Définition

CSH : cellules souches hématopoïétiques

Conditionnement : traitement préalable à la greffe réalisée par chimiothérapie et/ou irradiation corporelle totale.

Documentation et renvois

CHU-EN-2279: Tableau staff de greffes

CHU-EN-2087: Formulaire de planification d'une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques apparenté

HF 07-05 : Formulaire de planification d'une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques non apparenté

Formulaires EFS :

- 1.140.0 EN 009-Ve3-15/6/07 : demande de prélèvement de CSH autologues
- 1.140.0 EN 010-Ve4-6/12/06 : demande de prélèvement de CSH allogénique
- 1.140.0 EN 008-Ve2-2/8/06 : prescription d'une injection de produit de thérapie cellulaire

Enregistrements

CHU-EN-1396 - dossier patient

Formulaires EFS remplis

Modifications depuis la version précédente

Revue 2021

Intégration dans le logiciel Sherpa en date du 23/07/2021 – ancienne référence du document : PO 3.1.6

Circuit de validation

Rédaction	Approbation
Pr. V. Gandemer - Dr C. Le Berre - Dr M. Bernard - L Le Bars - IDE coordination des greffes - M. JAMILLOUX (FFCS – Relecture)	Pr Gandemer – directeur du programme JACIE - Dr Mear – hématologue, hématologie clinique adulte - Mme Rouaud, Cadre supérieur de santé du Pôle des médecines Spécialisées
Date de rédaction : 11/06/2021 00:00:00	Date d'approbation :